



Comment bien choisir son entrepreneur paysagiste

Un aménagement paysagé étant une interaction de matériaux inertes et de végétaux, de formes de volume et de texture, il est donc important de bien choisir la personne qui exécutera les travaux sur votre propriété. Un bon niveau de compétence est essentiel, car non seulement vous achetez un projet complet, mais vous achetez aussi les services d'un entrepreneur. Voici donc quelques points à considérer lors de votre choix.

Assurances

Une compagnie réputée et fiable doit posséder une police d'assurance en mesure de vous couvrir et couvrir les risques de dommages causés à votre propriété. La couverture minimum de l'entrepreneur est la suivante :

- Une assurance responsabilité d'au moins 1 000 000 \$ pour des travaux résidentiels et d'au moins 2 000 000 \$ pour les contrats commerciaux. Cette assurance vous couvre contre les accidents involontaires tels qu'un glissement de terrain, un dégât d'eau, etc.
- Une assurance automobile est une protection supplémentaire si un incident impliquant un véhicule de la compagnie endommageait votre propriété.

Exiger de voir le certificat d'assurance et d'en obtenir une copie

Expériences et formation

Un entrepreneur professionnel sera en mesure de vous fournir un porte-folio ou un dépliant décrivant ses réalisations. Cette liste peut être accompagnée de commentaires sur le projet ou le service effectué.

Quels seront les inconvénients temporaires?

Il est bon de se renseigner sur la durée des travaux et leur étendue. Vous pouvez aussi demander si certains objets devront être déplacés du site des travaux et pour combien de temps.

Attitude et apparence

L'apparence et la manière dont se présente un entrepreneur sont importantes. Elles sont de bon indice du sérieux et du professionnalisme de l'entreprise. Le premier contact avec un entrepreneur étant au téléphone, il est important que le ton de la personne soit adéquat et poli. Les appels sont retournés rapidement. Lors des rendez-vous, la personne arrive à l'heure. Une tenue propre et soignée est appropriée. L'âge n'a pas d'importance, c'est le propos qui importe. L'entrepreneur arrive dans un véhicule en bon état et propre. Cela même s'il s'agit d'un camion. Idéalement le véhicule sera identifié.

La soumission

Demandez une soumission écrite. Cette soumission écrite doit être la plus détaillée possible, toutes les facettes du travail doivent s'y retrouver avec des montants en dollars liés à elles. La couverture et la durée de la garantie doivent aussi se trouver sur cette soumission. En général plus la soumission est complète, plus l'entrepreneur est



professionnel. N'oubliez pas, la meilleure soumission n'est pas nécessairement la moins chère. Votre choix doit se faire selon plusieurs critères et non pas seulement le prix.

La soumission devrait être divisée en section avec les dimensions, les modèles et les marques des produits. Les coûts de préparation et la main-d'œuvre doivent aussi figurer sur la soumission. Comparez les propositions point par point. Recherchez un entrepreneur qui a les habiletés pour la gestion d'un projet d'envergure comme le vôtre en se référant à ses expériences passées, et ce, pour chacune des phases de votre projet.

Un contrat écrit

Bien des entrepreneurs sont de bons orateurs, ils ont de la facilité à vous décrire le travail à faire, tout ce qu'ils désirent installer chez vous et bien sur un prix imbattable. Des inquiétudes vont alors survenir dans votre subconscient : va-t-il se souvenir de tout ce qu'il me dit, va-t-il installer tout, cela, etc. La meilleure façon de vous en assurer est de demander un contrat écrit. Un contrat écrit est essentiel, peu importe la valeur des travaux à exécuter. Il est prudent de faire ajouter à ce contrat toutes les modifications dont il a été discuté entre vous et l'entrepreneur. Voici une liste des éléments de base d'un contrat :

- Les coûts détaillés du matériel qui sera installé et de la main-d'œuvre;
- Une date de début et de fin des travaux;
- Les arrangements financiers du contrat, montant du dépôt, paiement en cours de travaux et paiement final, etc.;
- Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur;
- Une description complète des travaux et du matériel nécessaire avec les marques et les quantités des produits;
- Les garanties sur les pièces et la main-d'œuvre;
- Un énoncé du respect des normes de l'Association des paysagistes professionnels du Québec.

La politique du juste prix est essentielle. Certains entrepreneurs ont pour habitude de faire des soumissions plus basses pour obtenir le contrat, mais à la fin des travaux, ils vous enverront une facture supplémentaire pour des imprévus et frais divers. Cette démarche n'est aucunement consciencieuse, voire plutôt malhonnête.

L'entrepreneur choisi doit appliquer la politique du juste prix. Politique qui garantit au client qu'il n'y aura pas de facturation supplémentaire. Si l'entrepreneur a mal fait sa soumission et qu'il a des dépenses supplémentaires à assumer, il en est responsable, il doit en professionnel respectable les couvrir.

Durant et après les travaux

Les travaux doivent être structurés du début à la fin. Ils doivent respecter les échéances fixées dans le contrat. Les employés doivent être qualifiés et polis. Même si les employés sont en vêtements de travail, ils doivent être fiers de leur apparence et de l'entreprise. Ils devraient être en uniforme ou facilement identifiables.

Une fois les travaux complétés, une exploration des travaux doit être faite, et ce, avant le paiement final de la facture. De plus, il est important de recevoir les explications concernant, les particularités, la protection, l'entretien, etc. Certaines entreprises vont même vous offrir des programmes complets d'entretien. Le minimum à recevoir est le calendrier d'arrosage et la procédure d'hivernage.

Avec ces données, vous serez, nous l'espérons, mieux outillés pour choisir le bon entrepreneur.

Source : Association des paysagistes professionnels du Québec.